

## **La mondialisation n'épargne pas les prothèses dentaires**

PARIS - Plusieurs mesures destinées à sécuriser la délocalisation croissante de la fabrication des prothèses dentaires sont en cours d'élaboration, a indiqué mardi l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps).

"Il n'y a pas à ce jour de problèmes sanitaires avérés, pas d'incidents graves signalés", a souligné Jean-Claude Ghislain, directeur de l'évaluation des dispositifs médicaux de l'Afssaps, au cours d'un point presse.

Mais le développement de la sous-traitance hors Union européenne de la fabrication des prothèses dentaires, traditionnellement "de proximité", pose un double problème de transparence et de maîtrise des méthodes de fabrication et des matériaux utilisés. "Il y a de faux matériaux CE en circulation à travers le monde", a souligné M. Ghislain.

Pour faciliter la surveillance du marché, la loi de finances de 2009 comporte une disposition qui permettra, après publication d'un décret en cours d'élaboration, d'identifier l'ensemble les fabricants, les importateurs et les distributeurs.

Le patient aura en outre accès aux caractéristiques des prothèses (déclaration de conformité signée du fabricant) lorsque la directive européenne correspondante sera appliquée en France, à partir de mars 2010.

L'Afssaps s'apprête également à publier la liste des fabricants qui se sont déclarés à l'agence.

**(©AFP / 10 février 2009 17h59)**